



Article (06 2019)

## 2<sup>ème</sup> la gouvernance associative : l'évaluation et la prévention des risques



Ce sujet n'est malheureusement pas traité très sérieusement dans nombre d'associations. C'est plus souvent le cas dans les entreprises lucratives.

Voici une série (certes non exhaustive) de bonnes questions à vous poser si vous souhaitez auto-diagnostiquer votre "gouvernance associative". Vous la complétez.

Concernant donc *l'évaluation et la prévention des risques* vous pouvez utilement vous questionner sur :

### Côté suivi des données

- Qui en est en charge ?
- L'accès aux données est-il compliqué ?
- Quel est le degré de transparence de cette collecte ?
- Les phases collecte / analyse / décisions sont-elles bien distinctes ?
- Combinez-vous ou pas auto-évaluation et audit externe ?
- Quelle place prend dans la collecte des données vos experts comptables ou autres professionnels déjà missionnés ?

### Côté décision

- Le groupe en charge d'analyser les données et de décider ou conseiller existe-t-il et est-il efficient ? Un réel croisement des regards permet-il d'affiner les analyses complexes ?
- Quel est son mandat et à qui rend-il compte ?

### Côté sujets à travailler

- On peut schématiquement distinguer 8 grands champs d'observation :
  - le capital de renommée, de réputation
  - l'adéquation entre votre offre et les besoins repérés
  - juridique et fiscal
  - respect des réglementations
  - financier
  - numérique
  - organisation et action de terrain
  - fonctionnement statutaire et humain de pilotage stratégique



### *Faciliter l'engagement !*

A vous de lister collectivement les 3 – 4 questions qu'il vous intéresse de suivre dans ces domaines.

#### **Côté passage à l'action**

- Quelle production visez-vous ? Quel plan de prévention des risques ?
- Quelle méthode de travail pour y arriver ?
- Qui suit et comment la mise en œuvre des préconisations de l'instance qui a validé le plan de prévention des risques ?

A vous d'adapter ces questions à votre contexte et de les enrichir.

Les prochains articles (3 et 4) sur la "gouvernance" traiteront de la transparence de l'association et la responsabilité des acteurs.

A bientôt !

P. Loviconi



